

Didier Reynders dément toute implication dans le Kazakhgate

■ Le vice-Premier MR assure n'avoir rencontré aucun des protagonistes pour évoquer le dossier Chodiev.

N e disposant guère de pièces matérielles ou de témoignage formel faisant état de l'implication directe de Didier Reynders dans le dossier Chodiev, la commission d'enquête sur le Kazakhgate est forcément restée sur sa faim vendredi. L'actuel ministre MR des Affaires étrangères était mis sur le gril dans un dossier qui traite, rappelons-le, d'une mission diligentée par l'Etat français et qui a conduit l'ancien président du sénat Armand De Decker (MR) à se faire l'avocat de Patokh Chodiev, milliardaire ouzbek naturalisé belge en délicatesse avec la justice de notre plat pays. L'avocat-parlementaire, qu'on sait proche de Didier Reynders, a-t-il utilisé de son influence politique pour accélérer l'adoption, en 2011, d'une loi élargissant les conditions de la transaction pénale? C'est le cœur du dossier. Cette procédure remplaçant le procès par un accord financier a été menée à son terme dans une affaire inquiétant M. Chodiev en juin 2011. Ces bons offices belges auraient permis de renforcer la position française dans un deal militaire avec l'Etat kazakh. Armand De Decker a pour sa part empêché des honoraires de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Didier Reynders, à l'époque ministre des Finances, a été limpide face à la commission. *"Je n'étais pas au courant de l'existence de cette task force"* avant que la presse en fasse état, a-t-il lâché. Visée, l'équipe juridique montée en Belgique à la demande de l'entourage du président français de l'époque, Nicolas Sarkozy, et qui comprenait Armand De Decker. Ce qu'a confirmé Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Élysée, devant les députés belges. Le témoignage de Stéfán De Clerck, ancien ministre CD&V de la Justice entendu en commission vendredi matin, avait apporté de l'eau à ce moulin, puisqu'il a indiqué qu'il n'avait parlé à personne d'une visite effectuée par l'avocat De Decker à son domicile courtraisien pour évoquer le dossier.

Jean-Pierre Bemba entre en scène

La députée Karine Lalieux (PS) a alors évoqué ce déjeuner, daté du 2 février 2012, qui a réuni MM. De

Decker et Reynders et l'avocate française de l'équipe juridique en question, Catherine Degoul. *"J'ai effectivement rencontré cette avocate"*, a répondu Didier Reynders. *"M. De Decker me l'a présentée et elle m'a remis une lettre"*, concernant l'éventuelle liberté conditionnelle de l'opposant congolais Jean-Pierre Bemba. Ce courrier fut remis à son administration puis transmis à la ministre de la Justice Turtelboom, a indiqué Didier Reynders, affirmant qu'il n'avait vu M^{me} Degoul qu'à cette seule occasion et que le dossier Chodiev n'avait pas été évoqué. Le libéral n'a plus eu de nouvelles de cette lettre.

Le cabinet Reynders a-t-il joué un rôle de premier plan dans l'adoption, dans des conditions singulières et étonnamment rapides, de la nouvelle loi sur la transaction pénale? Là encore, Reynders se dédouane, évoquant un deal politique *"tout à fait classique"* qui avait alors couplé la réforme de la transaction pénale à la levée du secret bancaire, chère au PS. L'évolution parallèle de ces deux dossiers datait de 2008-2009, a précisé M. Reynders qui ajoute que même en affaires courantes, le gouvernement avait élaboré un budget qui demandait des mesures socio-économiques.

Khattabi soupçonnée de mensonge

Le député MR Damien Thiéry a par ailleurs fait état de soupçons quant à la véracité d'un témoignage de la sénatrice Ecolo Zalkia Khattabi qui avait évoqué un déjeuner de la libérale Christine Defraigne avec un cabinet ministériel (qui pourrait être celui de Reynders,) en mars 2011, sans en être certaine. Deux mois après sa rédaction, le PV de cette audition n'a toujours pas été signé par l'intéressée, se sont plaints certains commissaires.

Didier Reynders a malgré tout indiqué que l'implication de M. De Decker était *"assez claire"* et qu'il était d'accord avec les conclusions de l'ex-Premier ministre Yves Leterme (CD&V) qui avait qualifié les démarches de l'ex-bourgmestre ucclois d'*"inacceptables"*. *"Si on avait su, on en aurait parlé aux autorités françaises"*, a encore assuré le vice-Premier ministre.

M. Co.

"Je n'étais pas au courant de l'existence de cette task force."

Didier Reynders (MR)
Vice-Premier ministre.